RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 mai à 10 heures, les associés de la société "A.S. HORIZONS", Société Civile Immobilière au capital de 500 euros, se sont réunis au siège social à VINCENNES Cedex, 110 rue de Fontenay, CS20010 en Assemblée Ordinaire.

Sont présents :

La SASU MILTON VENTURES	
Représentée par Mr Alexandre MISSILLIER	35 parts numérotées 1 à 35
Mme Sarah DIEMUNSCH	10 parts numérotées 36 à 45
Mr Alexandre MISSILLIER	05 parts numérotées 46 à 50
	---
	50 parts

Le total des parts des associés présents ou représentés est de 50 sur 50 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est donc habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 32 et suivants des statuts.

L'assemblée est présidée par Mr Alexandre MISSILLIER.

Monsieur le président procède à la lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- la nomination du premier gérant.

RÉSOLUTION UNIQUE

Après délibération, l'assemblée confie à Monsieur Alexandre MISSILLIER, demeurant [redacted] qui accepte, la gérance de la société « A.S. HORIZONS » aux conditions prévues par l'article 23 des statuts pour une durée illimitée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

Missillier Alexandre

[redacted]